

Choisissons donc des terres de bonne qualité, ne craignons pas pour cela de nous enfoncer plus avant dans la forêt, si en faisant ce sacrifice l'on peut être sûr qu'après quelques années on se trouvera en possession d'un sol généreux qui récompensera amplement nos frais de culture.

En divisant le sol sur lequel on veut opérer le défrichement, en deux catégories, nous avons en premier lieu des terres de mauvaise qualité qui rapporteraient plus en bois que soumises à l'état de culture; au lieu d'opérer le défrichement de ces terres, on devrait plutôt en favoriser le reboisement. Nous avons en second lieu les terres de première qualité; ce sont ces terres-là qui devraient être mises en culture. Cependant, parmi ces dernières, il en est quelques-unes que la prudence conseille de laisser en bois, malgré leur haute fertilité. Par exemple, celles qui sont en pentes très-rapides, ou sur le sommet d'une montagne, d'une colline, d'un coteau, ou encore sur le bord d'une rivière dont le courant rapide mine sans cesse les deux rives. Ces terres, quoiqu'étant de bonne qualité, ne devraient jamais être défrichées dans l'intérêt de la culture, car la racine des arbres fixe le sol et empêche d'être remués par les eaux. On voit en différents endroits la conséquence du défrichement de ces terres, car tous les printemps les eaux minent le sol, font descendre la terre végétale au bas des pentes et l'entraînent au loin.

Quant au sol en pente, la culture y est déjà si coûteuse, le labour si difficile à exécuter, qu'il n'y a presque pas de profit à le cultiver.

D'un autre côté, en laissant le sommet des coteaux, des collines, des montagnes, de même que les rives des cours d'eau rapides, en bois debout, le cultivateur procurera à ses animaux un ombrage très-utile; de même qu'il opposera une barrière naturelle très-avantageuse aux vents qui ne se feront jamais sentir avec violence dans la vallée, puis l'air en passant sous les arbres se rafraîchira, se purifiera et se chargera d'une humidité très-utile aux plantes; la surface du sol se trouvant alors moins desséchée par les rayons solaires, l'eau des ruisseaux et des sources ne tarira pas; au printemps, la fonte des neiges sera moins rapide et les inondations moins à craindre. En un mot, la présence des arbres aux endroits indiqués plus haut, régularisera la marche des eaux et diminuera considérablement les effets d'une sécheresse prolongée.

Dans les vieux pays on a si bien compris les avantages des arbres sur la production générale, que les gouvernements comme les individus font tous les ans des plantations considérables d'arbres forestiers. Dans notre Province, grâce aux efforts constants du regretté M. Levesque, de D'Aillebout, il existe même une société ayant pour but de favoriser la plantation des arbres forestiers; pour être membre de cette société, il suffit de s'engager à planter dans sa propre localité un nombre déterminé d'arbres forestiers. Nous regrettons que la mort nous ait enlevé le promoteur d'une société aussi importante; nous espérons cependant que quelques agronomes voudront bien s'occuper de poursuivre avec activité l'établissement de cette société, qui n'en était qu'à son début.

Il faut, l'avouer, jusqu'ici la plus grande insouciance a présidé sous ce rapport à tous nos défrichements;

le défricheur se hâte à la main, abat tout ce qui se présente devant lui, et rend la contrée déserte. Cette manière d'agir porte déjà ses fruits. La plupart des paroisses autrefois les mieux boisées sont complètement privées d'arbres; tellement que pour se procurer le bois de chauffage nécessaire pendant nos rudes hivers, il faut faire un long trajet; il en résulte des fatigues et une perte de temps considérable pour le charroyage; lorsqu'il s'agit de se procurer du bois de constructions, la distance à parcourir est encore plus forte.

Les défrichements de nos forêts ont toujours été faits sans discernement, au point de l'utilité des bois. La société qui a pour but le reboisement a donc son avantage, et mérite la plus grande considération de la part des amis de l'agriculture.

Le défricheur canadien, dans l'art du défrichement, a acquis une expérience très-longue, et c'est le fruit de cette expérience que nous voulons faire connaître à nos lecteurs.

Il faut d'abord savoir distinguer par la seule inspection des arbres, quelles sont les terres de bonne qualité, et quelles sont celles de qualité médiocre. Comme nous le disions plus haut, il est de l'intérêt du colon de faire choix de terres de première qualité; il sera, pour cela, obligé de s'éloigner des localités déjà défrichées, mais les inconvénients de cet éloignement disparaîtront bientôt. Les produits abondants qu'il obtiendra de ces terres attireront dans ce même endroit, d'autres colons, et c'est ainsi qu'au bout de quelques années il se trouvera établi au milieu d'une paroisse florissante.

Les étrangers qui nous arrivent d'Europe, anglais, écossais ou irlandais, sous ce rapport, nous donnent un exemple que nous devrions nous empresser de suivre. Il ne leur en coûte pas de s'enfoncer très-avant dans la forêt, quand ils ont l'espérance de trouver des terres de qualité supérieure. Suivons cet exemple; il est vrai que pour cela il faut beaucoup de courage, mais c'est avec du courage que l'on franchit tous les obstacles. D'ailleurs, l'espérance de se créer un bel avenir vaut bien la peine que pour un certain temps l'on fasse le sacrifice de l'éloignement.

(A suivre.)

Les petits oiseaux.

M. de Lavalette, dans son *Journal des Cultivateurs*, ne cesse chaque année de plaider la cause des petits oiseaux qui pour la destruction des insectes nuisibles rendent tant de services à l'agriculture. Une fois pour toutes, dit cet écrivain, nous devrions être raisonnables et ne pas chercher, par tous les moyens possibles, à faire disparaître cette harmonie merveilleuse de la nature que l'on ne peut cesser d'admirer; vous détruisez l'équilibre, donc l'ordre de la création n'existe plus, et prenez garde! il faudra longtemps pour le rétablir.

Allons! que les personnes raisonnables respectent les oiseaux, que les pères de familles surveillent leurs enfants, que les instituteurs et les institutrices dans les écoles fassent comprendre à leurs élèves combien il est important de conserver les oiseaux. Eh bien! si les conseils ne suffisent pas, il faut que la loi intervienne sévèrement et qu'elle protège ces petits êtres